

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Objet : Arrêté de dotation exceptionnelle pour un surcoût lié à une prise en charge aide sociale au sein de la Résidence ICARE à Chevigny-Saint-Sauveur gérée par l'Association « ICARE ».

Arrêté n° 251/2023 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or de décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 et notamment les crédits inscrits pour les actions en faveur des personnes en situation de handicap ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Article 1^{er} - A titre exceptionnel pour l'exercice budgétaire 2023, il est alloué une dotation d'un montant de **20 005,79 €** à la Résidence ICARE sise à Chevigny-Saint-Sauveur.

Article 2 - Le montant de cette dotation est exclusivement affecté au renfort éducatif nécessaire à la prise en charge d'une situation complexe, en lien avec les préconisations de la Communauté 360 de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

Article 3 - Le règlement de cette dotation fera l'objet d'un paiement unique.

Article 4 - En cas de contentieux, les recours contre le présent arrêté doivent parvenir au siège du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy, Cour administrative d'appel de Nancy, 6 rue du Haut Bourgeois, C.O. 50015, 54035 NANCY CEDEX - dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

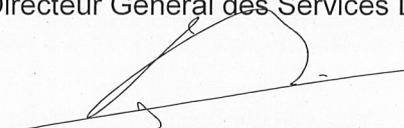
.../...

Accusé de réception en préfecture
021-222100018-20230822-AR_PS_SE_23_251-AR
Date de réception préfecture : 22/08/2023

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux, Mmes le Payeur Départemental, la Présidente de l'Association « ICARE », et la Directrice de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le **22 AOUT 2023**

Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux



Xavier BARROIS